

PRÉFET DE LA MARNE

CABINET DU PREFET SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL DES AFFAIRES CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

N° DPC/2013/31

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

COMMUNE de TOGNY-AUX-BOEUFS

LE PREFET de la REGION CHAMPAGNE-ARDENNE PREFET de la MARNE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27;

VU l'arrêté préfectoral n° n° DPC/IAL/2012/57 du 19 décembre 2012 relatif à la liste des communes où s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement ;

VU le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de bien immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, Directeur de cabinet;

ARRETE

Article 1

Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, n° DPC/2011/35 du 10 mai 2011, concernant la commune de Togny-aux-Boeufs.

Article 2

Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Togny-aux-Boeufs sont consignés dans le dossier communal d'information annexé au présent arrêté.

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques, en application du code de l'environnement.

.../...

Article 3

Le dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels, miniers prévisibles et des risques technologiques à prendre en compte,
- la délimitation des zones exposées,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture (SIRACEDPC – 1, rue de Jessaint à Châlons-en-Champagne), mairie de Togny-aux-Boeufs et librement téléchargeables sur le site Internet de l'Etat dans la Marne à l'adresse suivante : http://www.marne.pref.gouv.fr

Article 4

Une copie du présent arrêté et du dossier communal d'information sera adressée à monsieur le maire de la commune de Togny-aux-Boeufs et à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne et mis en ligne sur le site Internet de l'Etat dans la Marne.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne (25, rue du Lycée – 51036 Châlons en Champagne cedex).

Article 6

M. le secrétaire général de la préfecture de la Marne, M. le sous-préfet, directeur de cabinet, les chefs de service régionaux et départementaux et M. le maire de la commune de Togny-aux-Boeufs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Châlons-en-Champagne, le 1 4 AOUT 2013

Pour le Préfet, Le sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Jean-Edmond BEYSSIER



Préfecture de la MARNE

Commune de TOGNY-AUX-BOEUFS

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

. Annexe à l'arrêté préfectoral n° DPC/2013/31	du	14 août 2013	mis à jour le		
2. Situation de la commune au re	egard d'un c	ou plusieurs plans de		naturels pre	évisibles [PPR
La commune est située dans le périmètre d'un PPR n				oui X non	
approuvé	date	1er juillet 2011	aléa	inond	ation
			aléa		
Les documents de référence Arrêté d'approbation du PPRN inond de Châlons-en-Champagne		rdement de la rivière Marr	ne des communes	Consultabl	e sur Internet
				Consultable sur Internet	
					e sur Internet
Situation de la commune au re	egard d'un p	olan de prévention de	e risques miniers [PP	R m]	
La commune est située dans	le périmètre	e d'un PPR m		oui	non X
	date effet				
	date		effet		
es documents de référence sor	nt:				
				Consultable sur Internet	
				Consultabl	e sur Internet
La commune est située dans Approuvé		avril 2013	effet	thermiquesurpression	
	date		effet		
	date	ate effet			
Les documents de référence sont : Arrêté n° DPC/2013/31 portant approbation du plan de prévention des risques technologiques Société Française Donges-Metz à Togny-aux-Boeufs				Consultable sur Internet	
				Consultable sur Internet	
en application de la commune au re en application des articles R 563-4 et La commune est située dans un	R 125-23 du co	de de l'environnement m Forte			
		nià ana lainta			
		pièces jointe	35		
 Cartographie extraits de documents ou de dossiers Cartographie du zonage r Châlons-en-Champagne) 	églementa				eur de
Cartographie du périmètre		lu PPRt de la société	é française Donges	-Metz	
. Arrêtés portant ou ayant porté	reconnaise	ance de l'état de cat	astrophe naturelle ou	technologi	nue
La liste actualisée des arrêtés est co					
La listo dellodisco des diferes est eo					

Date 1 4 AOUT 2013

Le préfet de département

Extrait du dossier communal relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

Fiche descriptive du risque

PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE

DU PLAN DE PREVENTION DES

RISQUES TECHNOLOGIQUES

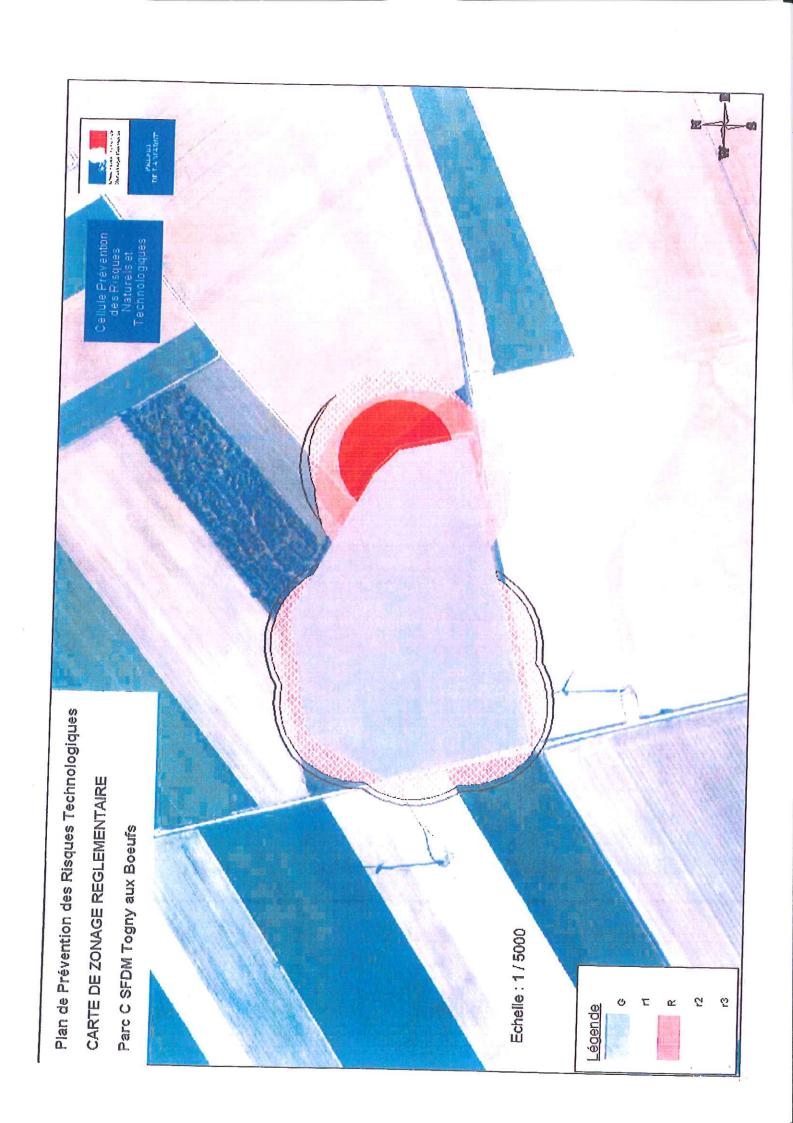
AUTOUR DU SITE DE LA SOCIETE

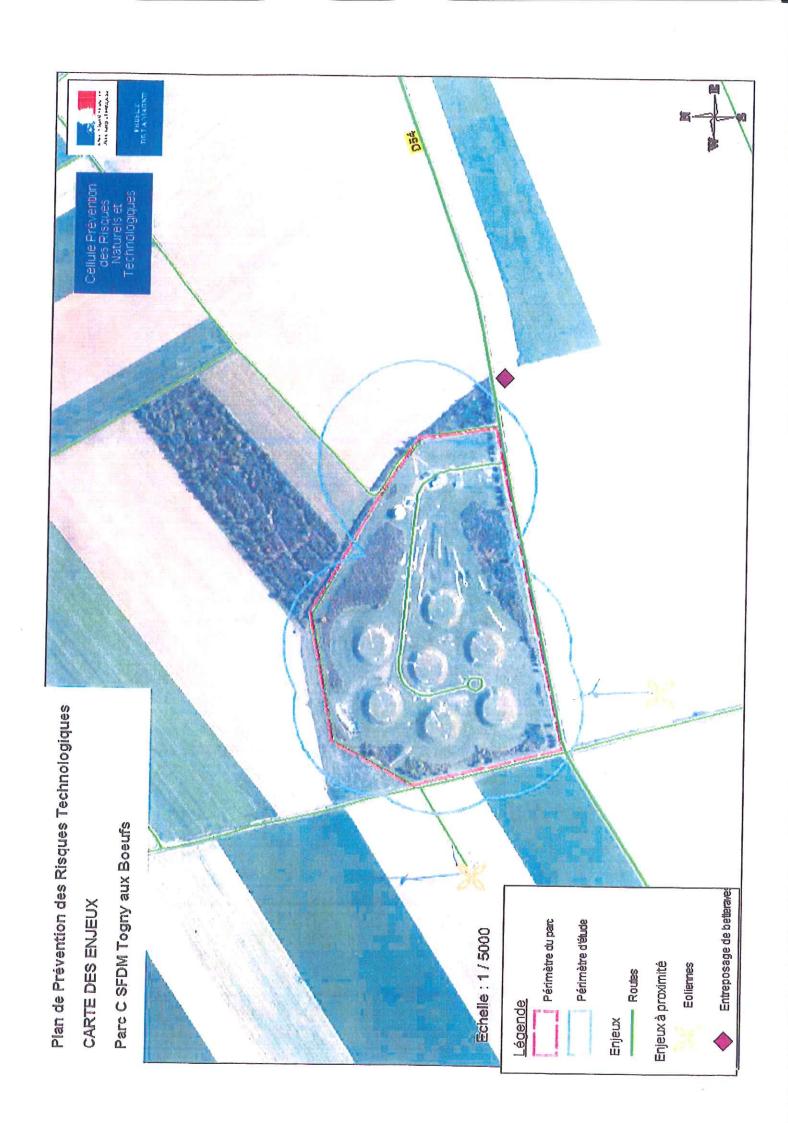
FRANCAISE DONGES-METZ

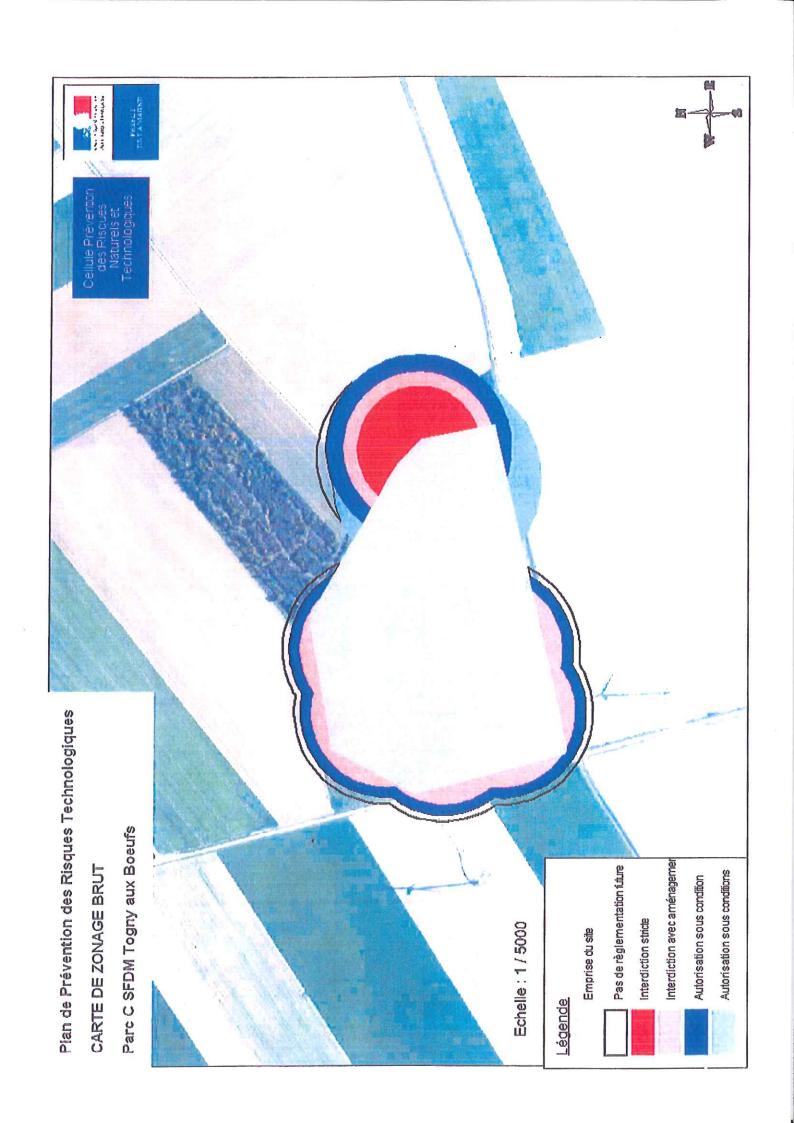
Par arrêté ministériel du 16 avril 2013, l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques a été approuvé autour du site de la Société Française DONGES-METZ implantée à Togny-aux Boeufs, sur les parties du territoires de cette commune potentiellement exposées à des phénomènes dangereux générés par les installations de la société précitée pouvant entraîner des effets sur la santé et la sécurité publique.

Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être impacté par des effets thermiques¹ et de surpression.

¹ incendie

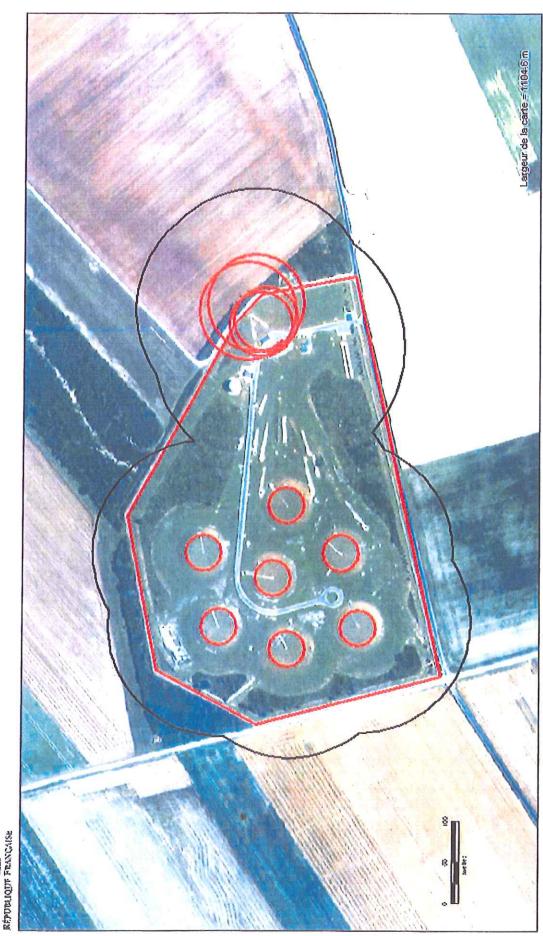






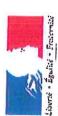


PPRT de Togny-aux-Boeufs (Société Française donges Metz) Enveloppe des effets à cinétique rapide potentiels









PPRT de Togny-aux-Boeufs (Socièté Française donges Metz) Enveloppes des aléas tous types d'effets confondus

